0 13



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE



Distr.
GENERALE

A/35/502 16 octobre 1980

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Assistance et secours humanitaires au peuple kampuchéen

Note du Secrétaire général

- 1. A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 34/22 du 14 novembre 1979 intitulée "La situation au Kampuchea", dans laquelle, entre autres, elle lançait un appel pressant à tous les Etats et à toutes les organisations humanitaires nationales et internationales pour qu'ils apportent, d'urgence et sans discrimination, une aide humanitaire à la population civile du Kampuchea, y compris à ceux qui ont cherché refuge dans des pays voisins.
- 2. Le Conseil économique et social a inscrit la question de l'assistance et du secours humanitaires au peuple kampuchéen à l'ordre du jour de sa première session ordinaire de 1980 et a adopté la résolution 1980/23, en date du ler mai 1980, dans laquelle il a prié notamment le Secrétaire général de convoquer une réunion à l'échelon ministériel pour examiner ce problème. La réunion sur l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen s'est tenue à Genève les 26 et 27 mai 1980. Par la suite, le Conseil, à sa seconde session ordinaire de 1930, a pris note du rapport sur cette réunion (A/35/303) et, par sa décision 1980/156 en date du 18 juillet 1980, l'a transmis à l'Assemblée générale.
- 3. Afin de faciliter l'examen de cet important programme humanitaire par l'Assemblée générale, on trouvera ci-joint un rapport mis à jour du représentant spécial du Secrétaire général chargé de coordonner les programmes humanitaires au Kampuchea.

ANNEXE

Rapport du représentant spécial du Secrétaire général chargé de coordonner les programmes humanitaires au Kampuchea

- 1. Le peuple kampuchéen a connu ces dernières années une des plus grandes tragédies du XXe siècle. Les pertes en vies humaines, la destruction du pays et de ses ressources et les souffrances infligées à tous les secteurs de la population ont atteint des proportions inouïes. Pour répondre à des besoins pratiquement illimités, les organisations internationales se sont attachées essentiellement à fournir une contribution immédiate et efficace en vue de rétablir des conditions élémentaires propres à permettre surtout de sauver la vie de quelque cinq millions de personnes.
- 2. La première vague de réfugiés kampuchéens parvenus en Thaïlande au cours de la première moitié de 1979 a révélé l'ampleur de la tragédie du Kampuchea. En réponse à une invitation des autorités de Phnom Penh, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont envoyé des représentants pour faire le point de la situation au Kampuchea et ont organisé conjointement un pont aérien, en août 1979, en vue d'acheminer d'urgence des quantités limitées de vivres et de médicaments. Le 7 septembre 1970, le Secrétaire général a désigné le FISE comme organisme directeur chargé des opérations de secours au Kampuchea, en association avec le CICR, et, le 19 octobre 1979, le CICR et le FISE ont annoncé qu'un accord avait été conclu avec les autorités de Phnom Penh pour la fourniture d'une assistance. Ils ont lancé par ailleurs un pressant appel pour demander un soutien financier, appel auquel le Secrétaire général a donné son adhésion personnelle en soulignant que c'était la survie même du peuple kampuchéen qui était subordonnée à la réussite de l'opération.
- 3. Au cours du mois d'octobre, des centaines de milliers de Kampuchéens ont afflué à la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. Cent cinquante mille d'entre eux environ sont entrés en Thaïlande et ont été ensuite regroupés dans des centres d'hébergement. Les autres se sont installés dans des camps le long de la frontière. A la demande du Gouvernement thaïlandais, les organismes des Nations Unies leur ont immédiatement porté assistance le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a assumé la responsabilité principale des centres d'hébergement et le FISE en association avec le CICR, a organisé les secours le long de la frontière, y compris l'assistance médicale.
- 4. Parallèllement à ces efforts, un programme spécial a été mis au point en collaboration avec le Gouvernement thaïlandais, pour aider les communautés installées le long de la frontière thaïlandaise. Quelque 200 000 personnes qui ont subi les effets de la situation au Kampuchea doivent bénéficier de ce programme.
- 5. Dans le cadre général des opérations de secours au Kampuchea, le Programme alimentaire mondial (PANI) a été principalement chargé de l'achat, de l'expédition et de la livraison de vivres et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a organisé et mis en oeuvre un programme de relèvement de

l'agriculture (semences, engrais et autres matières premières agricoles) ainsi qu'un programme sur la pêche. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a également contribué à l'opération. En outre, un nombre important d'organisations non gouvernementales ont pris part à cet effort humanitaire.

- 6. Le 5 novembre 1979, lors d'une conférence pour les annonces de contributions convoquée à New York par le Secrétaire général, le total des contributions annoncées pour le programme multilatéral s'est élevé à 210 millions de dollars, en espèces et en nature. Le ler janvier 1980, le Secrétaire général a annoncé la désignation d'un représentant spécial chargé de coordonner les programmes humanitaires nécessités par les derniers événements au Kampuchea.
- 7. Les objectifs fondamentaux de ces opérations humanitaires sont et ont toujours été d'assurer la survie du peuple kampuchéen, de permettre au pays de parvenir à l'autosuffisance en matière de production alimentaire, de fournir des services de base en matière de santé et d'éducation et de raffermir l'infrastructure de façon que le Kampuchea puisse disposer des fournitures essentielles. En outre, il est généralement reconnu que la réussite de ce programme permettrait d'améliorer les conditions au Kampuchea afin d'encourager les Kampuchéens vivant dans les centres d'hébergement ou dans les camps le long de la frontière à rentrer dans leur pays s'ils le souhaitent.
- 8. Le programme de secours n'a été entrepris à l'origine que pour une période de six mois (octobre 1979 à mars 1980) pour apporter un soutien immédiat aux Kampuchéens en détresse et parce que l'on ne pouvait pas encore prévoir à l'époque quels seraient les besoins. On a par la suite décidé de compléter l'opération par une deuxième phase s'étendant sur les neuf mois suivants, soit jusqu'en décembre 1980, et comprenant la période cruciale de la mousson et de la récolte principale.
- 9. Au cours de la première phase, on s'est surtout attaché à fournir les vivres et les médicaments qui faisaient le plus défaut tout en s'efforçant de remettre en route la production agricole en livrant des semences, des engrais et d'autres matières premières agricoles. Au cours de la deuxième phase, on s'est efforcé, non seulement de répondre au maximum aux besoins alimentaires, mais aussi de livrer le plus possible de semences de riz et d'aider à améliorer les opérations d'acheminement et de distribution de vivres. On a également fourni une assistance pour améliorer les soins de santé primaire et l'enseignement.
- 10. Dès le début, il était évident que l'un des principaux obstacles à l'exécution d'une importante opération de secours au Kampuchea serait d'ordre logistique. Les insuffisances logistiques tenaient au sérieux endommagement de l'ensemble de l'infrastructure au cours des dernières années et à la grave pénurie de personnel spécialisé ou technique. On ne saurait trop souligner l'importance du facteur humain dans l'évaluation des moyens disponibles au niveau national pour administrer d'importants programmes de secours dans un pays atrocement dévasté où la population parvient à peine à survivre. Grâce aux efforts des Kampuchéens eux-mêmes et aux matériels et aux conseils techniques fournis par des pays étrangers, des progrès importants ont été réalisés pour pallier les insuffisances immédiates de l'infrastructure mais il reste encore beaucoup à faire avant qu'elle puisse à nouveau fonctionner normalement.

- 11. A sa première session ordinaire de 1980, le Conseil économique et social a décidé d'examiner la question de l'assistance et des secours humanitaires au peuple kampuchéen. A l'issue des discussions, le Conseil a adopté, le ler mai 1980, la résolution 1980/23, par laquelle il a notamment prié le Secrétaire général de convoquer une réunion, à l'échelon ministériel, pour examiner cette question, pendant la deuxième quinzaine de mai 1980. La réunion s'est tenue à Genève, les 26 et 27 mai 1980. Les participants à la réunion comprenaient notamment les gouvernements des Etats mentionnés au paragraphe 2 de la résolution 1980/23.
- 12. A la réunion de Genève, le Secrétaire général a présenté aux participants un rapport détaillé concernant le programme de secours (E/CONF.73/2 et Add.1) ainsi qu'une évaluation financière jusqu'à fin décembre 1980. La Réunion, au cours de laquelle tous les aspects de l'opération de secours humanitaires ont été passés en revue, a répondu à un objectif important, en renforçant l'aide internationale au peuple kampuchéen en détresse et en améliorant l'efficacité des divers programmes d'aide humanitaire. Un résumé établi par le Président de la réunion a été transmis à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social, le 24 juin 1980 (A/35/303).
- 13. Les contributions en nature et en espèces reçues ou annoncées au 19 septembre 1980 et réparties entre les diverses organisations s'élèvent à 443 millions de dollars. Cependant, les organisations internationales ont évalué leurs besoins jusqu'à fin décembre 1980 à 507,9 millions de dollars, de sorte qu'il manque encore un montant de 64,9 millions de dollars.
- 14. Pendant toute la durée de l'opération, les donateurs multilatéraux et bilatéraux ainsi que les organisations non gouvernementales intéressées ont été constamment tenus au courant des progrès réalisés dans l'exécution du programme de secours. Des réunions périodiques, tant officielles qu'officieuses, ont été consacrées à cette question et des rapports détaillés a/ ont été élaborés et distribués aux donateurs en tant que documents de travail de ces réunions. La prochaine réunion de donateurs est prévue pour le 19 novembre 1980, date à laquelle, entre autres, un examen détaillé des opérations de secours sera effectué et des prévisions concernant la situation à la fin de la deuxième phase seront établies. Les gouvernements donateurs seront priés de donner leur avis au sujet de la forme que devra prendre le programme, en particulier de son financement et de son organisation, après la fin de l'année 1980. A ce propos, il est évident qu'il faudra continuer de fournir une assistance aux Kampuchéens vivant au Kampuchea même et dans les centres d'hébergement en Thaïlande ainsi qu'à la population thaïlandaise sinistrée et d'accorder une attention particulière à la situation dans les agglomérations frontalières où sont installées des personnes déplacées.

a/ "Humanitarian Operation Arising Out of Developments in Kampuchea (Opération de secours humanitaires visant à faire face aux événements survenus au Kampuchea), rapports (en date des 6 mars, 16 juin et 25 août 1980) établis par le Groupe de travail interinstitutions concernant le Kampuchea.

A/35/502 Français Annexe Page 4

Observations d'ordre général

- 15. Des facteurs politiques complexes ont entravé, dès le départ, le déroulement des opérations de secours. Le Secrétaire général n'a ménagé aucun effort pour séparer nettement les opérations humanitaires de ces facteurs politiques mais, malheureusement, il s'est produit, de temps à autre, des événements qui ont eu de graves conséquences sur le déroulement de l'ensemble du programme de secours.
- Kampuchéens qui vivent dans les agglomérations frontalières ou qui viennent recevoir des rations de vivres à la frontière a toujours été exceptionnellement difficile. Dès le départ, le problème fondamental a été celui de sécurité, ce qui a gravement entravé les activités des organisations internationales et a pratiquement empêché une distribution équitable des secours. La situation n'a jamais été suffisamment sûre et peut, à tout moment, dégénérer soudainement au point de rendre matériellement impossible les activités des organisations intéressées /comme cela s'est, en fait, produit fréquemment dans le passé/. Au cours des derniers mois, les combats entre divers éléments armés ont causé de nombreuses victimes, notamment civiles. Les organisations internationales intéressées dont la tâche est exclusivement humanitaire doivent s'en remettre aux autorités locales pour maintenir des conditions de sécurité satisfaisantes. Malgré les mesures prises, avec la collaboration du Gouvernement thaïlandais, en vue d'assurer le minimum de sécurité nécessaire pour l'exécution des opérations humanitaires, la situation reste précaire.
- 17. Inévitablement, les activités humanitaires au Kampuchea proprement dit et à la frontière sont directement solidaires. Pour utiliser le plus efficacement possible les ressources disponibles, il faudrait, d'une part, centraliser la gestion de la politique générale de secours et des ressources financières, et, d'autre part, déléguer un maximum de responsabilités en ce qui concerne le contrôle des opérations proprement dites au personnel de Phnom Penh et de Bangkok. Pour diverses raisons, ce système de gestion n'a pas pu être appliqué, ce qui a notamment entravé gravement la coordination du programme de secours.
- 18. Au cours des derniers mois, le contrôle de la distribution des secours au Kampuchea même s'est constamment amélioré. Alors que, pendant la première phase du programme, les effectifs internationaux étaient extrêmement limités et les déplacements à l'intérieur du pays rendus difficiles par les dommages causés à l'infrastructure, le personnel international de secours au Kampuchea compte maintenant 86 personnes comprenant notamment le personnel du programme conjoint et des organisations non gouvernementales. Des visites de plus en plus fréquentes ont été effectuées dans 13 des 19 provinces où vivent 90 p. 100 de la population du pays. La coordination interinstitutions a été renforcée et les échanges d'informations avec les autorités de Phnom Penh se sont accrus. L'amélioration sensible de la situation sanitaire de la population, qui a été constatée lors des dernières visites dans les provinces, est le signe le plus encourageant que les secours, notamment les vivres et les médicaments, parviennent aux personnes qui en ont besoin.

- 19. Il a été pratiquement impossible de contrôler efficacement et généralement les activités dans les régions frontalières, compte tenu de la nature des opérations et ainsi qu'il a été constaté précédemment, de l'absence de sécurité générale dans la zone frontalière. Dans la mesure du possible, on s'est efforcé d'éviter que des secours soient distribués aux éléments armés. A ce propos, l'amélioration sensible de la situation sanitaire de la population dans les agglomérations frontalières ainsi que des personnes qui viennent recevoir des rations de vivres à la frontière et regagnent l'intérieur du pays prouve que les secours sont parvenus aux personnes auxquelles ils étaient destinés.
- 20. La situation au Kampuchea a imposé une lourde charge au Gouvernement et au peuple thaïlandais, notamment en ce qui concerne les personnes déplacées qui ont dû quitter les agglomérations situées à proximité de la frontière. Le Gouvernement thaïlandais a déjà dépensé plus de 40 millions de dollars pour faire face à cette situation. En appliquant une politique humanitaire à l'égard des réfugiés kampuchéens qui affluent en Thaïlande et en acceptant que ses installations soient utilisées pour acheminer les secours à la population à l'intérieur du Kampuchea, la Thaïlande a joué un rôle de plaque tournante dans les opérations de secours aux Kampuchéens et, ce faisant, a mérité la reconnaissance et l'admiration de la communauté internationale.
- 21. Enfin, le Coordonnateur souhaite rendre hommage au personnel des organisations internationales et des organisations non gouvernementales, aux pays donateurs bilatéraux et aux équipes médicales, en particulier aux hommes et aux femmes qui ont exécuté les activités sur le terrain dans des circonstances particulièrement difficiles, pour le dévouement dont ils ont fait preuve pendant toute la durée de l'opération.